

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 JUIIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 12 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER DE SCHONGOR), Luc JAMMET (P. M. CHRETIEN), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (Mme LHONNEUR), Christophe GSELL (M. BESOMBES), Annick CHAPELIER (P. M. MAUGER) ;

Secrétaire de séance : M. PELLERIN.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – PÔLE AUE – CREATION DE POSTES (direction Aménagement-Urbanisme et service Environnement) – Création d'un poste de Directeur(-rice) du Pôle aménagement et urbanisme

DEL20230612_15A

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° élargie finances/vie locale/urbanisme du 6/06/2023

Dans le cadre des transferts de compétences et de personnels à la Communauté Urbaine Caen La mer en 2017, l'agent occupant les fonctions de Directeur du Pôle Aménagement, Urbanisme et Environnement a intégré les effectifs de la communauté urbaine, qui l'a mis à disposition de la commune.

Cet agent partant en retraite, la mise à disposition par la communauté urbaine tombe avec son départ. Ainsi, pour poursuivre l'activité communale dans ce domaine, créer un poste pour recruter un(e) directeur(-rice) du Pôle Aménagement et Urbanisme.

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de créer le poste suivant :

CODE INTERNE	POSTE / service	CREATION AU 01/07/2023		
		Grades	Base horaire	Ouverture aux contractuels
URBA3	Directeur (-rice) / Pôle Aménagement et Urbanisme	Attaché Ingénieur	35/35	Oui, sur la base de l'article L332-8 disposition 2 du CGFP : « Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le **16 JUIIN 2023**
Certifiée exécutoire le

